

Point de l'ordre du jour :

Election d'une personnalité extérieure et plus particulièrement un représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur au sein du Conseil d'administration

VU le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU les candidatures déposées ;

Mme OULD qui était précédemment élue à ce titre a fait valoir ses droits à la retraite en septembre 2025.

Il est proposé d'approuver la candidature de Denis CHERRIER, proviseur du Lycée Pothier d'Orléans en tant que personnalité extérieure et plus particulièrement un représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve la candidature de Denis CHERRIER, proviseur du Lycée Pothier d'Orléans en tant que personnalité extérieure et plus particulièrement un représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur au sein du Conseil d'administration.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	3
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	26
Contre :	1

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.